

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2022

11^e édition du concours vidéo « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail »

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) lance sa 11^e édition du concours vidéo « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail », destiné aux apprentis et élèves des lycées professionnels. Depuis 11 ans, ce concours vidéo est organisé par l'INRS en partenariat avec la MSA sous le parrainage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.



**La date limite de dépôt des vidéos est fixée au 31 mars 2023
et la remise des prix aura lieu le 26 mai 2023, au siège de l'INRS à Paris.**

Si les jeunes n'ont pas toujours conscience des risques encourus dans le cadre professionnel, ce sont les premiers concernés par les accidents du travail. Pour les sensibiliser à ce sujet, l'INRS organise la 11^e édition du concours vidéo « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail » destiné aux élèves et apprentis qui préparent un diplôme professionnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole dans un établissement d'enseignement secondaire public ou privé, en France métropolitaine et outre-mer.

D'une durée de 30 secondes à 2 minutes 15 secondes maximum (générique compris), ces vidéos devront illustrer des démarches et des solutions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les précédentes éditions ont montré que la participation à ce concours constituait un projet pédagogique très mobilisateur pour développer les compétences des jeunes salariés en matière de santé et sécurité au travail. Depuis 11 ans, ce concours suscite un intérêt croissant avec plus de 900 établissements scolaires qui ont participé à cette opération de sensibilisation.

Les vidéos seront jugées par un jury composé de représentants de l'INRS, du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, de la MSA, de Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif) et d'experts. Le jury privilégiera les réalisations qui illustreront des démarches et solutions de prévention primaire en entreprise (suppression ou réduction des risques professionnels).

Les équipes lauréates seront invitées à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au siège de l'INRS à Paris le 26 mai 2023.

Pour en savoir plus :

- Toutes les informations et les modalités de participation sont disponibles sur le site : <https://www.inrs.fr/concoursvideo2023>
- Retrouvez la [page Facebook](#) du concours vidéo et l'ensemble des films primés sur la [chaîne YouTube de l'INRS](#).

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

Contact Presse :

Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de la MSA : La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France, avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,3 millions de bénéficiaires. La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de leurs ayants droit (exploitants, salariés et élèves de l'enseignement agricole). Elle assure le versement de toutes les prestations sur les cinq branches de la sécurité sociale mais également le recouvrement des cotisations, y compris d'assurance chômage et de retraite complémentaire. La MSA dispose d'un lien privilégié avec ses adhérents, incarné par 13 760 délégués bénévoles élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Dotée de 267 médecins du travail, 175 infirmiers en santé au travail et 238 conseillers en prévention sur l'ensemble du territoire français ainsi que de 32 collaborateurs, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. A ce titre, elle déploie un plan national en santé sécurité au travail (2021-25) décliné autour de trois orientations majeures : agir pour préserver la santé au travail dès la formation des plus jeunes, accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole et co-construire les actions avec tous les acteurs.

Contacts Presse :

Steven Boloko, boloko.steven@ccmsa.msa.fr

Elora Bayon, bayon.elora@ccmsa.msa.fr